

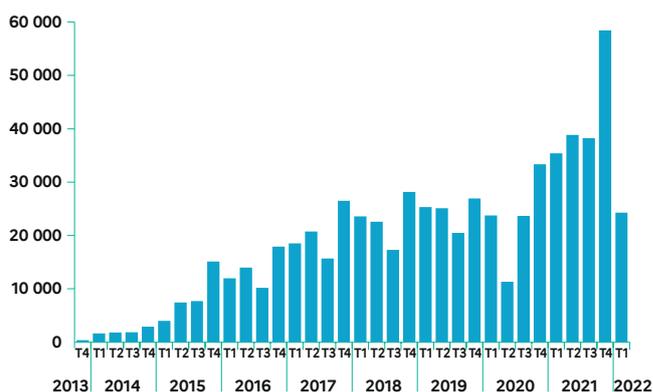
Quels effets de la Garantie Jeunes sur l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires ?

La Garantie Jeunes est un dispositif à destination des jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Elle vise à favoriser leur insertion dans l'emploi à l'aide d'un accompagnement intensif et collectif. Expérimentée dans certaines missions locales à partir de 2013, elle a été généralisée en 2017, avant d'être remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune en mars 2022.

Durant l'année qui suit leur entrée dans le dispositif, une grande partie des jeunes sont encore suivis, la Garantie Jeunes pouvant durer un an. Durant cette période, leur situation professionnelle n'est pas affectée par le passage par le dispositif. Par contre, au cours de la deuxième année, celle qui suit pour la plupart des jeunes la sortie du dispositif, les jeunes bénéficiaires ont un taux d'emploi de 54 %, soit 21 points de plus en moyenne que celui des jeunes comparables suivis en mission locale, mais qui n'ont pas bénéficié de la Garantie Jeunes. Cet effet positif très fort, estimé dans le contexte de déploiement du dispositif, confirme les premiers travaux d'évaluation menés durant sa phase expérimentale. Cet effet sur l'emploi s'explique principalement par des contrats à durée déterminée et par l'intérim.

En 2021, 10,6 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ils sont souvent en très grandes difficultés, manquent de contacts, d'expérience, et de ressources financières pour se former ou rechercher du travail. La Garantie Jeunes, proposée par les missions locales, est un des dispositifs majeurs d'accompagnement de ces jeunes. Introduite en octobre 2013 dans quelques territoires pilotes dans le cadre d'une expérimentation, elle a été progressivement étendue, avant d'être généralisée à l'ensemble du territoire en 2017. En mars 2022, elle a été remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui en reprend les grands principes. Entre octobre 2013 et mars 2022, 655 000 jeunes sont entrés en Garantie Jeunes (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 | Premières entrées en Garantie Jeunes



Lecture: au 1^{er} trimestre 2022, 24 300 jeunes sont entrés en Garantie Jeunes pour la première fois.

Champ: France.

Source: Système d'information des Missions Locales (I-milo).

Des travaux d'évaluation sur les jeunes bénéficiaires entrés dans le dispositif en 2014 ont fait état d'un impact positif de celui-ci sur leur insertion professionnelle [2] [3]. Le déploiement progressif de la Garantie Jeunes dans les missions locales jusqu'à fin 2017 permet de prolonger cette évaluation. Les effets positifs de la Garantie Jeunes sur le retour en emploi des bénéficiaires se confirment-ils ? Quels sont les impacts par type de contrat¹ ?

Un déploiement progressif de la Garantie Jeunes entre 2013 et 2017, puis une généralisation du dispositif

Mise en œuvre par les missions locales, la Garantie Jeunes est un dispositif visant à favoriser l'insertion dans l'emploi. Elle est ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans (sauf exceptions),

¹ Cette étude est issue du travail de thèse de l'auteur [1].

qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi et qui ont de très faibles ressources. Les jeunes signent un contrat d'engagement avec la mission locale d'une durée d'un an, prolongeable jusqu'à six mois. Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement intensif et collectif, de mises en situation de travail, et éventuellement d'une allocation financière, selon leurs ressources. Cette allocation, partiellement cumulable avec des revenus d'activité, peut être versée pendant un an et son montant est équivalent au revenu de solidarité active (RSA).

Après une première phase d'expérimentation dans 41 missions locales en 2013, la Garantie Jeunes a été progressivement déployée à partir de 2015, avec l'entrée par vagues successives de nouveaux territoires ([Carte en ligne](#)). Fin 2016, 80 % des 442 missions locales offraient la possibilité d'entrer en Garantie Jeunes et au 1^{er} janvier 2017, le dispositif était généralisé à l'ensemble du territoire² [4].

Au cours de la période de montée en charge du dispositif, entre octobre 2013 et décembre 2017, près de 180 000 jeunes sont entrés en Garantie Jeunes (graphique 1). Entre 2018 et 2020, un peu moins de 100 000 jeunes entraient chaque année dans le dispositif. La mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution » en août 2020, visant à aider les jeunes dans le contexte de la crise sanitaire, a entraîné une hausse des objectifs d'entrées dans le dispositif : le nombre de premières entrées en Garantie Jeunes a atteint 171 000 en 2021.

Une comparaison de l'insertion professionnelle des jeunes accueillis dans une mission locale, selon qu'elle peut prescrire ou non la Garantie Jeunes

L'assignation des missions locales dans les différentes vagues de déploiement de la Garantie Jeunes ne s'est pas faite au hasard, si bien que les structures qui ont pu prescrire ce dispositif le plus précocement peuvent être différentes des autres. Il n'est donc pas pertinent de comparer directement la situation des jeunes suivis dans ces missions locales avec celle de jeunes accompagnés dans d'autres missions locales pour juger de l'effet de la Garantie Jeunes. Cependant, le déploiement progressif de la Garantie Jeunes sur le territoire permet de comparer l'évolution de la situation d'emploi des jeunes suivis par des missions locales qui ont basculé dans le dispositif à une même date avec l'évolution de la situation des jeunes accueillis, à la même date, dans les missions locales qui ne la prescrivent pas encore. Même si les missions locales des deux groupes présentent des caractéristiques différentes, les écarts d'évolution de la situation des jeunes, précisément au moment de l'introduction de la Garantie Jeunes dans certaines missions locales, peuvent s'interpréter comme l'effet propre de ce dispositif ([encadré 1 en ligne](#)).

Pour procéder ainsi, il convient cependant au préalable de s'assurer que l'introduction de la Garantie Jeunes dans une mission locale ne modifie pas les profils des jeunes qui y sont accueillis. Sans cela, on confondrait l'effet de la Garantie Jeunes sur les bénéficiaires avec un effet de composition dans les missions locales concernées. Ce risque peut être écarté : avant comme après l'entrée des missions locales dans le dispositif,

TABEAU 1 | Caractéristiques des jeunes accueillis en mission locale avant et après l'introduction de la Garantie Jeunes dans la mission locale

	Année précédant l'introduction de la Garantie Jeunes dans la mission locale	Année suivant l'introduction de la Garantie Jeunes dans la mission locale
Nombre de jeunes accueillis par trimestre	287	284
Âge moyen des jeunes (en années)	20	20
Part de femmes (en %)	49	49
Part de jeunes sans diplôme (en %)	36	37
Part de jeunes avec le CAP ou le bac (en %)	52	52
Part de jeunes de nationalité française (en %)	92	92
Part de jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) (en %)	7	8
Temps de trajet en voiture moyen estimé entre le logement du jeune et sa mission locale (en minutes)	12	12
Ressources déclarées par trimestre (en euros)	157	160

Lecture : les missions locales accueillent en moyenne 287 jeunes chaque trimestre l'année précédant l'introduction de la Garantie Jeunes ; et 284 l'année qui suit son introduction.

Champ : France.

Source : Système d'information des Missions Locales (I-milo).

l'âge moyen des jeunes lors de leur premier accueil est de 20 ans, la part des femmes est de 49 % et la part de jeunes de nationalité française de 92 % (tableau 1). La part de jeunes non diplômés est également très proche : 36 % avant l'introduction de la Garantie Jeunes et 37 % après. Dans ce contexte, les différences d'insertion professionnelle constatées entre les jeunes issus de ces deux types de missions locales résultent *a priori* exclusivement de la possibilité ou non d'être accompagné en Garantie Jeunes.

Une amélioration de la situation professionnelle de l'ensemble des jeunes suivis par une mission locale lorsqu'elle entre dans la Garantie Jeunes

En comparant les évolutions dans les différentes missions locales, on constate, entre 2013 et 2017, que la possibilité donnée aux missions locales de prescrire la Garantie Jeunes est sans incidence sur le taux d'emploi ([encadré 2 en ligne](#)) des jeunes accueillis dans ces structures pendant la première année où la mission locale peut prescrire la Garantie Jeunes (tableau 2). Cette absence d'effet visible au cours des premiers mois d'exposition peut s'expliquer par le fait que la Garantie Jeunes dure en moyenne 11 mois et qu'il peut y avoir un effet de rétention (*lock-in*) des jeunes pendant qu'ils sont engagés dans le dispositif. En revanche, la deuxième année d'exposition, les effets du dispositif sur l'insertion professionnelle sont positifs et significatifs : le taux d'emploi de l'ensemble des jeunes inscrits dans une mission locale pouvant prescrire la Garantie Jeunes est alors de 48,6 % ; si la mission locale n'avait pas pu prescrire la Garantie Jeunes, il aurait été de 47,4 %, soit un effet moyen de +1,2 point (tableau 2).

Cette amélioration de la situation professionnelle se traduit, pour l'ensemble des jeunes de mission locale, qu'ils aient ou non travaillé, par un surcroît d'heures travaillées en emploi

² Dans les faits, cette généralisation s'est étalée tout au long de l'année 2017.

TABLEAU 2 | Impact de la Garantie Jeunes sur la situation professionnelle de l'ensemble des jeunes suivis en mission locale

	Durée d'exposition du jeune à la Garantie Jeunes (1)				
	Première année		Deuxième année		
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %	Niveau pour les jeunes dans une mission locale proposant la Garantie Jeunes
Taux d'emploi	0,0	[-0,3 ; +0,2]	+1,2**	[+0,2 ; +2,2]	48,6 %
en CDI	-0,1	[-0,2 ; +0,1]	+0,1	[-0,2 ; +0,5]	14,3 %
en CDD	0,0	[-0,1 ; +0,2]	+0,5***	[0,0 ; +1,1]	19,0 %
en intérim	+0,1	[-0,0 ; +0,2]	+0,4***	[0,0 ; +0,8]	8,6 %
en apprentissage	+0,1*	[0,0 ; +0,2]	+0,1	[-0,3 ; +0,3]	3,4 %
dans d'autres formes d'emploi (2)	-0,2**	[0,3 ; -0,1]	+0,3	[-0,1 ; +0,6]	11,5 %
Nombre d'heures travaillées dans le trimestre	+0,3	[-0,7 ; +1,4]	+3,0**	[+0,5 ; +5,5]	124,6

(1) Il s'agit du temps passé depuis l'introduction de la Garantie Jeunes dans la mission locale si le jeune est entré dans la mission locale avant l'introduction de la Garantie Jeunes, ou du temps passé dans la mission locale si le jeune s'est inscrit dans la mission locale après l'introduction de la Garantie Jeunes.

(2) Contrat aidé, stage, service civique, sans contrat.

Note: estimation en différence de différences ([encadré 1 en ligne](#)) en fonction de la durée d'exposition du jeune à la Garantie Jeunes (un ou deux ans). Un jeune peut être observé sur des contrats de nature différente au cours d'un même trimestre. Le taux d'emploi global est donc inférieur à la somme des taux d'emploi par type de contrat; pour la même raison, les effets sur le taux d'emploi total ne correspondent pas à la somme des effets sur le taux d'emploi dans les différents contrats. *: significatif au seuil de 10 %; **: significatif au seuil de 5 %; ***: significatif au seuil de 1 %.

Lecture: les jeunes qui sont dans leur deuxième année d'exposition à la Garantie Jeunes, qu'ils soient effectivement entrés en Garantie Jeunes ou non, ont un taux d'emploi de 48,6 %, soit 1,2 point de plus que des jeunes comparables accueillis dans une mission locale qui ne peut pas encore la prescrire (effet significatif au seuil de 5 %). Champ: France (hors Mayotte).

Sources: I-Milo, Déclarations annuelles de données sociales, Déclarations sociales nominatives.

salarié privé ([encadré 2 en ligne](#)) d'environ 3 heures³ en moyenne chaque trimestre au cours de la deuxième année d'exposition à la Garantie Jeunes (tableau 2).

Pour les jeunes ayant effectivement bénéficié de la Garantie Jeunes, un fort effet du dispositif sur les chances d'accéder à un emploi

Les effets estimés sur l'ensemble des jeunes accueillis en mission locale peuvent paraître très faibles, mais ils sont portés par une petite fraction de jeunes, à savoir ceux qui bénéficient effectivement de la Garantie Jeunes. Ainsi, entre 2013 et 2017, la part de jeunes suivis par les missions locales qui sont entrés en Garantie Jeunes ne dépasse pas 5 % à la fin de la première année d'ouverture du dispositif, et atteint environ 6 % au cours de la deuxième année.

En supposant que l'introduction de la Garantie Jeunes a uniquement affecté l'emploi des jeunes qui en ont bénéficié, on peut déduire de l'effet global un impact sur les seuls bénéficiaires de la Garantie Jeunes. Il en ressort une absence d'effet durant la première année de participation des jeunes au dispositif, et un effet positif au cours de la deuxième année, beaucoup plus marqué que celui estimé précédemment sur l'ensemble des jeunes. Ainsi, sur cette deuxième année, 54,2 % des jeunes suivis par une mission locale ont travaillé au moins une heure dans un trimestre; sans la Garantie Jeunes, ils auraient été 33,2 %, soit un effet moyen de +21,0 points (tableau 3). Le fait d'avoir bénéficié d'une Garantie Jeunes augmente le nombre d'heures travaillées par les jeunes après leur Garantie Jeunes: au cours de la deuxième année après leur entrée dans le

dispositif, les jeunes ayant bénéficié d'une Garantie Jeunes travaillent en moyenne 45,6 heures par trimestre de plus que s'ils n'étaient pas entrés dans le dispositif.

Cet effet positif sur le taux d'emploi de la Garantie Jeunes mesuré au cours de sa montée en charge est cohérent avec ceux estimés lors de la phase d'expérimentation en 2013. Deux estimations avaient alors été réalisées, avec deux définitions du taux d'emploi. Une première considérait la part de jeunes ayant travaillé au moins une heure dans le mois et concluait que, 13 à 16 mois après l'entrée en Garantie Jeunes, 47 % des jeunes bénéficiaires étaient en emploi, soit 22 points de plus que s'ils n'étaient pas entrés en Garantie Jeunes. Une seconde considérait la part de jeunes se déclarant en emploi à la date de l'enquête et concluait qu'à la 2^e interrogation, environ 17 mois après l'entrée en Garantie Jeunes, 32 % des bénéficiaires occupaient un emploi, avec un effet du dispositif de +15 points [3].

Cet effet sur l'emploi appelle deux commentaires. Tout d'abord, les chances de retour à l'emploi ont pu augmenter au détriment d'autres personnes extérieures à la mission locale, si bien qu'une partie de l'effet positif mesuré peut traduire une réallocation des postes et non une création nette d'emplois [5]. Par ailleurs, du côté des missions locales, la mise en place de la Garantie Jeunes a également mobilisé fortement les équipes sur un nombre limité de jeunes qui entraînent dans ce nouveau dispositif. Dans le contexte de généralisation qui a suivi la phase de montée en charge, il est possible que l'accompagnement et le suivi des jeunes aient été moins intensifs et que ces effets sur le retour à l'emploi ne soient plus aussi forts sur les jeunes entrés après la généralisation. La présente évaluation, qui porte sur la période de montée en charge, ne mesure donc pas nécessairement l'effet du dispositif en régime courant.

³Les jeunes n'ayant pas travaillé sont inclus dans cette moyenne; leur nombre d'heures travaillées vaut 0.

TABLEAU 3 | Impact de la Garantie Jeunes sur la situation professionnelle des bénéficiaires

	Durée d'engagement du jeune en Garantie Jeunes (1)				
	Première année		Deuxième année		
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %	Niveau pour les jeunes en Garantie Jeunes
Taux d'emploi	-6,6	[-14,8 ; +1,6]	+21,0**	[12,2 ; 53,0]	54,2 %
en CDI	+1,1	[-2,5 ; +4,7]	+2,0	[-6,0 ; +10,1]	10,9 %
en CDD	-1,0	[-4,1 ; +2,0]	+7,7**	[+0,2 ; +15,6]	24,4 %
en intérim	-0,7	[-2,6 ; +1,3]	+7,3**	[+2,3 ; +12,2]	13,9 %
en apprentissage	-0,3	[-1,9 ; +1,3]	-0,1	[-5,0 ; +4,8]	1,5 %
dans d'autres formes d'emploi (2)	-1,9	[-5,2 ; +1,4]	+4,3	[-5,7 ; +14,4]	12,0 %
Nombre d'heures travaillées dans le trimestre	+5,4	[-19,6 ; +30,4]	+45,6*	[-5,7 ; +97,0]	108,7

(1) Il s'agit du temps passé depuis l'entrée du jeune en Garantie Jeunes.

(2) Contrat aidé, stage, service civique, sans contrat.

Note: Régression des estimations du tableau 2 sur le temps passé en Garantie Jeunes par les jeunes bénéficiaires ([encadré 1, en ligne](#)) en fonction de la durée écoulée depuis leur entrée en Garantie Jeunes (un ou deux ans). Un jeune peut être observé sur des contrats de nature différente au cours d'un trimestre. Le taux d'emploi global est donc inférieur à la somme des taux d'emploi par type de contrat; pour la même raison, les effets sur le taux d'emploi total ne correspondent pas à la somme des effets sur le taux d'emploi dans les différents contrats.

*: significatif au seuil de 10 %; **: significatif au seuil de 5 %; ***: significatif au seuil de 1 %.

Lecture: les jeunes qui sont entrés en Garantie Jeunes depuis deux ans ont un taux d'emploi de 54,2 %, soit 21,0 points de plus que s'ils n'avaient pas pu en bénéficier (effet significatif au seuil de 5 %).

Champ: France (hors Mayotte).

Sources: I-Milo, Déclarations annuelles de données sociales, Déclarations sociales nominatives.

Un impact sur le taux d'emploi majoritairement porté par les contrats à durée limitée

L'effet positif de la Garantie Jeunes sur les chances d'accéder à un emploi pour les jeunes qui en ont bénéficié ne se retrouve pas sur tous les types de contrats. Ainsi, la part de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes qui ont occupé un CDI (11 % en moyenne la deuxième année après l'entrée dans le dispositif) est équivalente à celle qu'auraient eue ces mêmes jeunes s'ils n'en avaient pas bénéficié. En revanche, l'effet sur l'emploi en CDD, qu'il soit de courte ou de longue durée, est significatif et s'élève à 7,7 points (pour un taux d'emploi en CDD des jeunes bénéficiaires de 24 %), et celui sur l'emploi en intérim est de 7,3 points (pour un taux d'emploi en intérim des jeunes bénéficiaires de 14 %). Ainsi, l'introduction de la Garantie Jeunes conduirait avant tout à augmenter les chances d'obtenir un contrat à durée limitée, qu'il s'agisse d'un CDD ou d'un contrat d'intérim.

Dans l'évaluation menée sur la phase expérimentale du dispositif [3], l'effet sur l'emploi était essentiellement porté par l'emploi durable, défini comme les CDI et les CDD de 6 mois ou plus (y compris alternance, mais hors autres contrats aidés). Il était par ailleurs estimé sur une autre période, avec des effets sur l'accès à l'emploi liés à la conjoncture et aux

profils des jeunes entrés dans le dispositif potentiellement différents. Enfin, les données mobilisées pour mener les évaluations diffèrent également: alors qu'elles étaient issues d'une enquête dans l'évaluation précédente, elles proviennent ici de sources administratives. Il n'est cependant pas possible de vérifier dans quelle mesure ces facteurs sont susceptibles d'expliquer les écarts dans les impacts estimés. ●

Francesco Filippucci (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Filippucci F. (2022), ["What Works? Evaluation of Three Public Policies in the Field of Labor and Public Economics"](#), thèse de doctorat.

[2] Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes (2018), [Rapport final d'évaluation de la Garantie Jeunes](#).

[3] Gaini M., Guillem M., Hilary S., Valat E., Zamora P. (2018), « [Résultats de l'évaluation quantitative de la Garantie Jeunes. Quels publics, quels accompagnements et quelles trajectoires des bénéficiaires?](#) », *Travail et Emploi* (153), p. 67-88.

[4] Guillem M., Hilary S. (2019), « [La Garantie Jeunes: quels jeunes et quel bilan après cinq ans?](#) », *Dares Analyses* n° 18, avril.

[5] Crépon B., et al. (2013), « [Do labor market policies have displacement effects? Evidence from a clustered randomized experiment](#) », *The Quarterly Journal of Economics* 128.2: 531-580.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

